

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 19 avril 2016 à 20 heures sous la présidence de Monsieur DESCOURAUX Marc, Maire.

Monsieur LAURENT étant absent a donné pouvoir à Monsieur PINIER, Monsieur GAYRAUD a donné pouvoir à Monsieur ROUX et Monsieur ROBIN a donné pouvoir à Monsieur PASCAUD.

Madame SIMON est désignée secrétaire de séance.

N'ayant aucune remarque sur le compte rendu de la séance du 2 mars 2016, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Les décisions prises lors de la séance du 19/04/2016 et les informations données sont les suivantes.

BUDGET 2016 - CCAS

Le budget 2016 du service CCAS qui s'équilibre en recettes et dépenses en fonctionnement à 6.908 € est présenté pour vote.

Le budget est adopté

BUDGET 2016 : SERVICE PRINCIPAL

- Les taux des 3 taxes d'imposition pour l'année 2016 sont proposés comme l'année précédente à savoir : taxe habitation : 18,80 % - taxe foncière bâti : 18,20 % - taxe foncier non bâti : 29,35 %. - accord du conseil
- Lecture est faite du courrier reçu du Département concernant la participation possible des collectivités territoriales au dispositif de solidarité à l'insertion des jeunes : Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J.). Cette aide est calculée sur la base de 0,70 € par jeunes de 18 et 25 ans identifiés sur le territoire. Sur la commune, une quarantaine de jeunes sont identifiés. – accord du conseil pour subventionner.
- Il est proposé de diminuer les subventions aux associations de 5 % par rapport à l'année précédente. – accord du conseil
- Suite au RDV entre le Maire et les docteurs Gallay et Héméry, il est proposé au conseil municipal d'acquérir le bâtiment du cabinet médical. Pour cette transaction il est proposé de faire un emprunt de 200.000 € afin permettre la réalisation des travaux d'accessibilité qui sont obligatoires et de s'acquitter des frais notariaux. – accord du conseil.
- Le devis proposé par l'entreprise STYL'DECO pour la création d'un nouveau sol pour le jeu de l'école est accepté. A titre d'information, le revêtement actuel a été posé il y a 15 ans.
- Après présentation de la proposition du budget 2016 pour le service principal, celui-ci est adopté pour une section de fonctionnement à 797.522,52 € et une section d'investissement à 573.871,47 €.

CONVENTION

Suite à la convention cadre passée courant 2015 entre Châteauroux Métropole et ses communes membres qui définissait les modalités de fonctionnement du service mutualisé Droits du Sol, il convient de refaire un nouvel acte pour y inclure la tarification.

Accord du conseil.

SYNDICAT COLLEGE ARDENTES

Il convient de délibérer pour accepter les modifications des statuts du Syndicat Intercommunal du collège d'Ardenes.

Accord du conseil.

INFOS

- La cabine téléphonique de la commune sera retirée par Orange au plus tard le 31/12/2017.
- Le logement communal au 2 bis rue Sully sera libre à la location à compter du 01/07/2016. La communication de la vacance du logement s'opérera selon les mêmes modalités qu'habituellement.
- Un avis doit être donné sur le dossier d'enquête publique de régularisation de la situation administrative de l'entreprise SETEC : avis favorable
- Monsieur Beaulieu, professeur de guitare demande que soit mise à sa disposition une salle communale pour donner des cours de guitare : accord sur le principe, il reste à définir la contrepartie.
- L'association Familles Rurales a demandé la mise à disposition de Madame Martinez pour la cantine pendant le centre de loisirs du mois de juillet : accord du conseil.
- Les 4 grands axes de l'agenda 21 sont présentés :
 - ♦ Le renforcement de l'attractivité du territoire
 - ♦ La préservation et la valorisation du cadre de vie
 - ♦ La solidarité et la satisfaction des besoins des habitants
 - ♦ La sensibilisation de tous au développement durable

QUESTIONS DIVERSES

- Il est demandé de refaire des courriers aux propriétaires dont les chiens divagent.
- Matériels : 11 ordinateurs ont été commandés et reçus pour l'école, ils seront installés prochainement. L'auto-laveuse dont l'achat a été acté lors du précédent conseil sera réceptionnée le 20/04.
- Employés communaux : Monsieur Berthommier, employé avec un contrat CAE est arrivé le 04/04 pour une période de 12 mois.
- Madame Desbois demande s'il serait possible de faire paraître un compte rendu des conseils municipaux dans la NR.
- Il est pris note que le règlement du gymnase n'est pas toujours appliqué par les sections sportives. Un courrier rappelant entre autre l'obligation d'utiliser sur l'aire de jeu des chaussures ne servant qu'à l'intérieur du bâtiment va être envoyé.
- Une liste est donnée des différents travaux à réaliser au stade n°1

N'ayant plus de questions, la séance est levée à 21H55.